



Déploiement de la fibre optique (FttH) sur le territoire de DRUELLE BALSAC

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, il a été lancé par l'ETAT une consultation auprès des opérateurs pour connaître leurs volontés de déploiement du réseau FttH au niveau national.

On appelle cela la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Orange a répondu favorablement pour développer le très Haut Débit sur le territoire de l'agglomération, ce qui s'est traduit par une convention signée en 2014.

ORANGE s'engage d'ici fin 2020 à rendre raccordable l'ensemble des foyers (y compris entreprises) à la fibre *sur ses fonds propres*.

L'offre de service proposé par ORANGE sera équivalente au prix et prestations proposés au national. Cependant, les opérateurs autres qu'ORANGE, selon leurs propres politiques peuvent faire des propositions en utilisant le réseau de l'opérateur Orange (cela veut dire qu'ils installent les éléments actifs).

En clair, on pourrait avoir des prestations FREE, Bouygues ou autres ...en passant par la fibre Orange, à condition que les opérateurs aient installés les éléments actifs.

Pour DRUELLE BALSAC, le début du déploiement est prévu au 4^{ème} trimestre 2018 et les 1^{ers} logements éligibles sont prévus à partir du 2^{ème} semestre 2019.

C'est l'étude d'ORANGE qui précisera les rues ou zones prioritaires au sein de Druelle Balsac

Deux adresses importantes :

Pour savoir si votre logement est éligible à la fibre :
<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Pour que les résidents manifestent leurs intérêts pour la fibre....(cela peut permettre de prioriser les demandes ou zone à desservir) :
<http://interetfibre.orange.fr>